L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 JUILLET 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. Editeurs-Propriétaires: G. F. WEISSE. N. DUFOUR. E. DUVERGER. S. MARRY. No 53, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 21 JUIN.

Association Whig du 3me District de la Nouvelle-Orléans.

Les whigs faisant partie de l'Association et tous ceux qui n'ont pas encore signé la Constitution et les règlements, sont priés de se réunir JEUDI SOIR, 21 du courant, à 8 heures, à leur local, United States Hotel, afin de procéder à la signature de la dite Constitution, des règlements et pour l'élection de trois vice-présidents, un trésorier et deux secrétaires.

T. W. COLLENS, président.
E. STARK, JOHN LAIDLAW, F. C. LAVILLE, Secrét. pro tem.

WHIGS RALLIEZ-VOUS—RALLIEZ-VOUS RALLIEZ-VOUS.

Un meeting des whigs du sixième district [illegible] aura lieu JEUDI, 21 courant, à 8 heures, chez F. Sagrère, à l'encoignure des rues Royale et Philippe. Les whigs sont priés d'être ponctuels, [illegible] de l'élection des délégués à la Convention de [illegible] Rouge.

LOUIS SERE, président.
J. CASSARD, secrétaire.

EUROPE.

La malle nous a transmis hier nos journaux d'Europe apportés par l'*Arabia*; ils sont du 30 juin pour Paris et du 2 juillet pour Liverpool. Les seules nouvelles intéressantes qu'ils renferment sont relatives à l'Orient. Nous en faisons un bulletin à part dans lequel nous n'omettrons aucun détail essentiel. Comme de très graves événements se préparent en Turquie, il importe que le lecteur soit tenu au courant du grand fait qui fixe en ce moment l'attention du monde entier. L'occupation des principautés est à cette heure un fait accompli. Nous ne savons pas si la France et l'Angleterre verront là un acte hostile, mais il est évident que cette mesure [illegible] n'est pas de nature à leur inspirer une très grande modération vis-à-vis de la Russie. Il suffirait en ce moment de la plus légère étincelle pour allumer une guerre générale en Europe et embraser l'Ancien Monde.

QUESTION D'ORIENT.

Les nouvelles sont tantôt à la paix tantôt à la guerre. Celles que nous a apportées l'*Arabia* ne sont pas fort rassurantes. Nos dépêches nous ont déjà appris l'entrée des Russes en Moldavie. Cet événement était prévu. Le 17 juin le hospodar, prince Ghika, avait reçu du gouvernement russe un avis officiel en date du 11 juin, portant que dans le cas très probable où la Porte ottomane rejetterait le dernier ultimatum de l'empereur Nicolas, les troupes russes devraient passer la frontière; en conséquence le hospodar était invité à préparer des vivres et des charrois.

Dans cet avis officiel, le cabinet de Saint-Pétersbourg déclarait à l'hospodar, de la manière la plus formelle, que l'empereur n'envoyait pas ses troupes en Moldavie pour y faire la guerre, et que cette occupation ne devait avoir aucun des caractères d'une invasion. Il recommandait donc que rien ne fût changé à l'administration du pays, que les fonctionnaires restassent à leur poste, que la perception des impôts ne fût pas interrompue, et qu'on maintînt le service des douanes.

Le même avis avait été notifié au prince Stirbey, hospodar de Valachie.

On verra par la lettre suivante de Jassy, 17 juin, que l'on s'attendait à une invasion. Voici les passages les plus significatifs de cette lettre:

«Jassy, 17 juin.

«......Nous sommes ici dans l'incertitude de ce que nous allons devenir. Avant-hier (15) il s'est passé ici chez le consul de Russie un courrier de Saint-Pétersbourg allant à Bucharest et à Constantinople. Après son départ, le consul russe, M. Giorchi, est allé notifier à S. A. le hospodar Ghika que le cabinet de Saint-Pétersbourg venait d'envoyer un ultimatum à la Porte, et que si la Porte ne l'acceptait pas, les généraux russes qui se trouvent sur la frontière ont ordre de passer le Pruth et à commencer les hostilités contre la Turquie. En conséquence, le hospodar devait prendre les mesures nécessaires pour l'approvisionnement et le transport des bagages des troupes russes.

«Le consul général russe de Bucharest, M. Philzynski, devait se rendre à Jassy pour s'entendre sur ce point avec le hospodar Ghika.

«Nous savons que 40 mille hommes de troupes russes sont arrivés à Skouleni, à deux lieues de Jassy, de l'autre côté du Pruth.»

Les consuls européens ont été prévenus par le prince régnant de Moldavie qu'il avait reçu l'avis officiel de l'arrivée prochaine des troupes russes.

Des correspondances particulières de Constantinople annoncent que le firman qui accorde aux divers cultes des immunités religieuses, sera suivi d'autres firmans qui égaliseront les droits et privilèges des chrétiens et des musulmans dans tout l'empire ottoman. Les mêmes correspondances nous apprennent que les communications entre Galaz et Constantinople sont interrompues par suite de la baisse des eaux du Danube. La passe de Sulina n'a plus que sept pieds et demi d'eau. Plus de 200 vaisseaux chargés de grains sont retenus et attendent une crue pour prendre la mer. La nouvelle que les Russes avaient obstrué le lit du Danube est complètement inexacte.

Le vice-amiral Romain-Desfossés, commandant la station du Levant, a quitté le mouillage d'Ourlac et a rallié, avec la frégate à vapeur le *Gomer*, l'escadre française à Besika.

La frégate russe la *Mendria* a été signalée dans la mer Noire, venant d'Odessa, et ayant à son bord le général d'artillerie Reinberg, chargé d'inspecter les batteries russes de la mer Noire.

Une division autrichienne composée de trois bâtiments de guerre et commandée par S. A. I. l'archiduc Ferdinand Maximilien, frère de S. M. l'empereur d'Autriche, est arrivée à Besika, où elle devait y rester que quelques jours et se rendre ensuite au mouillage d'Ourlac.

La corvette à vapeur tunisienne le *Minos*, commandée par Mohamed Bey, capitaine de vaisseau, est arrivée à Constantinople, ayant à son bord Ahmet-Pacha, chargé d'une mission extraordinaire auprès du sultan. On disait que le bey de Tunis, comme le vice-roi d'Egypte, offrirait ses services à la Porte pour le cas où des hostilités auraient lieu.

Nous trouvons dans les journaux de Constantinople des 9, 11 et 14 juin les détails suivants sur les préparatifs militaires du gouvernement ottoman.

Le 4, le président du conseil de Top-Hané, Mustafa Pacha, est parti pour Varna, d'où il se rendra à Choumla. Là se trouve déjà un des régiments du génie naguère caserné à Pera.

La frégate à vapeur le *Minos*, capitaine Mohamet-Bey, est arrivée le 4 de Tunis, ayant à bord Ahmed Pacha.

Le 6 juin, la frégate à vapeur de l'Etat le [illegible] est partie pour Bar (Albanie). Elle doit y embarquer des troupes pour Constantinople.

La frégate à vapeur de l'Etat le *Feizi-Bahri* est partie le 7 juin pour la mer Noire, chargée de munitions et d'effets militaires.

Le 10 juin est parti pour Varna Ahmed Pacha, gouverneur de l'Ecole Militaire, accompagné d'un grand nombre d'officiers du corps d'état-major, ainsi que des jeunes officiers qui sont sortis cette année de l'Ecole Militaire et de l'école du génie.

La plupart des professeurs des deux Ecoles accompagnent également Ahmed-Pacha. De ce nombre sont le chef d'escadron Magnan, de l'Ecole Militaire, le capitaine Schmid et le lieutenant du génie Bloute, de l'Ecole du génie.

Plusieurs jeunes docteurs de l'Ecole impériale de Médecine ont aussi été appelés dans les corps d'armée qui se réunissent sur le Danube.

La flotte sera, dit-on, prochainement remorquée de la rade de Buyukdéré, où elle est mouillée dans la mer Noire. Les bâtiments qui la composent ont déjà reçu de nombreux contingents des rédifs de la marine.

Les rédifs (miliciens) de l'armée de terre sont également dirigés des provinces vers le Danube. Tous ces anciens soldats reprennent le service avec joie et enthousiasme.

Les bateaux à vapeur du gouvernement ottoman font un service très actif depuis quelque temps. Le remorquage des bâtiments de guerre et de quelques bâtiments de transport du fond de la mer Noire, le transport des troupes de divers points de l'empire vers les côtes de la Bulgarie ajoutent beaucoup à leurs travaux ordinaires.»

On écrit d'Andrinople, le 2 juin, au *Journal de Constantinople*:

«Un courrier arrivé de Constantinople, dans la nuit de lundi passé a porté l'ordre du départ pour Varna des deux régiments des rédifs qui se trouvaient casernés ici; le premier départ a commencé mardi passé; samedi prochain toutes ces troupes auront quitté notre ville, ainsi que le liva Mehemet Pacha qui les commande.»

Enfin on lit dans le *Journal de Constantinople* du 14 juin:

«Les forces de la marine militaire turque se sont concentrées à l'entrée nord du Bosphore, depuis Thérapia jusqu'à l'embouchure de la mer Noire. Elles se composent actuellement de trente-cinq navires, dont deux vaisseaux à trois ponts, trois vaisseaux à deux ponts, dix frégates, quatre corvettes, huit bricks et huit bateaux à vapeur, dont quatre de grande dimension. Ces forces seront incessamment et journellement augmentées, d'abord par plusieurs navires qui sont rappelés des diverses stations de l'empire, enfin par huit navires dont l'armement s'achève rapidement dans l'intérieur de l'arsenal.

«La portion la plus importante de la flotte impériale est ancrée vis-à-vis des villages de Buyukdéré et de Sari Yeri; deux frégates ont le cap et l'œil sur la mer Noire. Tous ces beaux sites, ordinairement d'un calme et d'une solitude imposante, ont tout à coup pris un aspect plus majestueux encore et une animation [illegible] par la présence de ces navires [illegible] ces jeunes marins pleins des meilleures dispositions dans les circonstances graves où se trouve le pays.

«Cette flotte se distingue surtout par son armement complet et qui ne laisse rien à désirer à l'observateur le plus exigeant; les marins qui la composent sont en majeure partie d'anciens soldats, [illegible] Le gouvernement a [illegible] premier choix.

«Outre le capitan-pacha, qui, en cas de guerre, est toujours le chef de l'armée maritime, la flotte sera sous le commandement spécial du vice-amiral Ahmet Pacha, [illegible] côtes de Mostaganem, [illegible] militaire, son [illegible] me et une activité infatigable réunis à une rare énergie de caractère. Les contre-amiraux sont Moustapha Pacha, Mechever Pacha et Osman Pacha. Avec de tels commandants, avec de tels matelots, nous avons la ferme conviction que la flotte, s'il en est besoin, fera bien son devoir.»

On lit en outre dans le *Journal de Smyrne* du 17:

«Le gouvernement poursuit ses armements avec la plus grande activité; tous les bateaux à vapeur ottomans sont occupés à transporter des troupes et des munitions. L'hôtel des Monnaies travaille nuit et jour, sans relâche, de ses quatre machines, à frapper des pièces de 100 et de 20 piastres. D'où est sorti cet or? On ne le sait pas. Le fait est qu'il y en a en abondance. L'enthousiasme de la nation est immense; elle est prête à faire tous les sacrifices qu'on lui demandera.

«La confiance n'est pas ébranlée, et ce qui le prouve, c'est que les changes ne montrent aucune disposition à la hausse.»

Les journaux de Paris publient un plan d'opération que leur adresse un correspondant et qui est basé, à ce qu'il paraît, sur des renseignements puisés à bonne source. Ce plan offre cela de remarquable qu'il dispense le sultan de prendre les provinces danubiennes pour théâtre de la lutte, qu'il permet à la Turquie, grâce au concours des flottes, de soulever des populations ouvertement hostiles au czar ou lasses de son joug, enfin de ruiner en quelques semaines tous les établissements maritimes de la Russie dans la mer Noire. En vertu de ce plan, tel que nous le trouvons rapporté dans le *Siècle*, les deux corps d'armée de Bulgarie, ayant ensemble une force de 100,000 hommes, se porteraient sur le Danube et les Balkans, où ils agiraient, tandis qu'un corps de débarquement, porté sur la rive asiatique de la mer Noire *par la flotte de l'amiral La Susse*, donnerait la main aux insurgés du Caucase. Cette opération terminée, et elle le serait promptement, les trois escadres française, anglaise et turque combinées iraient détruire tous les établissements maritimes russes de la mer Noire, et ravageraient les côtes jusqu'à ce qu'elle évacuât les principautés. Les puissances occidentales aideraient ensuite la Turquie à rejeter la Russie de l'autre côté du Dniester.

Nous lisons dans le *Siècle*:

La Turquie peut disposer en ce moment de 200,000 hommes de bonnes troupes. Les officiers qui doivent composer l'état-major des armées de Bulgarie et d'Erzeroum sont partis pour leur destination le 11 et le 14 juin. MM. Magnan et Marsault, officiers supérieurs français au service de la Porte, en font partie. Ce sont deux officiers du plus haut mérite. La flotte turque, qui est à l'embouchure de la mer Noire, se compose déjà de 35 voiles et de 15,000 hommes, et des hauteurs de cette embouchure un très grand nombre de blockaus protégeront l'action de cette escadre. Toutes les places fortes du Danube sont munies de leur nécessaire, et la commission de défense, qui se compose de ministres et de hauts fonctionnaires, s'est réunie le 9 juin chez le ministre de la guerre et le 11 chez Reschid-Pacha pour compléter les mesures déjà prises et assurer les ressources financières qui sont nécessaires en ces circonstances.

L'enthousiasme des Turcs va en augmentant, et celui des Grecs ne diminue pas, bien qu'on cherche à faire croire à ceux-ci que le moment est venu de rétablir à leur profit l'empire de Byzance, ou par les forces de la Russie, ou par celles des quatre autres grandes puissances. Ils n'en croient rien, surtout depuis qu'ils savent que toutes les dépêches des cabinets de l'Europe donnent raison à la Porte et tort à la Russie.

Le bey de Tunis a envoyé à Constantinople un de ses pachas pour remercier le sultan de lui avoir dépêché, il y a quelques mois, un de ses officiers pour s'informer de sa santé, lequel pacha est chargé également, dit-on, de remettre à la Porte une somme d'argent assez considérable, et d'offrir au gouvernement impérial quatre frégates pour l'aider à soutenir contre la Russie l'intégrité et l'indépendance du pays.

C'est le 9 que M. de Balabine, premier secrétaire de l'ambassade russe, a fait remettre au divan la seconde signification de l'ultimatum russe. Voici la lettre qu'a adressée à Rechid Pacha le comte de Nesselrode:

Saint-Pétersbourg, le 19/31 mai 1853.

Monsieur,

L'empereur, mon auguste maître, vient d'être informé que son ambassadeur a dû quitter Constantinople à la suite du refus péremptoire de la Porte de prendre vis-à-vis de la cour impériale de Russie le moindre engagement propre à rassurer sur les intentions protectrices du gouvernement ottoman à l'égard du culte et des Eglises orthodoxes en Turquie.

C'est après un séjour infructueux de trois mois, après avoir épuisé de vive voix et par écrit tout ce que la vérité, la bienveillance et l'esprit de conciliation pouvaient lui dicter, c'est enfin après avoir cherché à ménager tous les scrupules de la Porte par les modifications successives auxquelles il avait consenti dans les termes et la forme des garanties qu'il était chargé de demander, que le prince Menschikoff s'est vu dans la nécessité de prendre la détermination que l'empereur approuve pleinement et dont S. M. n'a pu qu'approuver pleinement.

Votre Excellence est trop éclairée pour ne pas prévoir les conséquences de l'interruption de nos relations avec le gouvernement de S. H. Elle est trop dévouée aux intérêts véritables et permanents de son souverain et de son empire pour ne pas éprouver un profond regret en prévision des événements qui peuvent éclater et dont la responsabilité pèsera tout entière sur ceux qui les provoquent.

Aussi, en adressant aujourd'hui cette lettre à Votre Excellence, je n'ai d'autre but que de la mettre à même, tant qu'elle le peut encore, de rendre un très important service à son souverain. Mettez encore une fois, Monsieur, sous les yeux de S. H. la situation réelle des choses, la modération et la justice des demandes de la Russie, la très grande offense que l'on fait à l'empereur en opposant à ses intentions constamment amicales et généreuses une méfiance sans motif et des refus sans excuses.

La dignité de S M., les intérêts de son empire, la voix de sa conscience ne lui permettent pas d'accepter des procédés pareils en retour de tous ceux qu'elle a eus elle-même jusqu'ici envers la Turquie. Elle doit chercher à en obtenir la réparation et à se prémunir contre leur renouvellement à l'avenir.

Dans quelques semaines les troupes recevront l'ordre de passer les frontières de l'empire, non pour faire la guerre qu'il répugne à S M. d'entreprendre contre un souverain qu'elle s'est toujours plu à considérer comme un allié sincère, mais pour avoir des garanties matérielles jusqu'au moment où, ramené à des sentiments plus équitables, le gouvernement ottoman donnera à la Russie les sûretés morales qu'elle a demandées en vain depuis deux ans par ses représentants à Constantinople, et en dernier lieu par son ambassadeur. Le projet de Note que le prince Menschikoff vous a remis se trouve entre vos mains; que Votre Excellence se hâte, après avoir obtenu l'assentiment de S. H. le Sultan, de signer cette Note sans variantes et de la transmettre au plus tôt à notre ambassadeur à Odessa, où il doit se trouver encore.

Je souhaite vivement que dans ce moment décisif le conseil que j'adresse à Votre Excellence avec la confiance que ses lumières et son patriotisme m'inspirent soit apprécié par elle comme par ses collègues du Divan, et que dans l'intérêt de la paix, que nous devons être tous également désireux de conserver, il soit suivi sans hésitation ni retard.

Je prie Votre Excellence, etc., etc.

NESSELRODE.

On écrit de Constantinople, le 18 juin, à la *Gazette de Carlsruhe*:

«La réponse de Reschid-Pacha à la lettre de M. le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères de Russie, et à l'ultimatum de la Russie, est partie hier pour Odessa par le bateau à vapeur russe.

«Les deux flottes de France et d'Angleterre sont à l'ancre à l'embouchure des Dardanelles.

«M. de Bruck, internonce d'Autriche, a été reçu en audience particulière par le Sultan. Il a eu ensuite une longue conférence avec Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

«Outre la flotte anglo-française, beaucoup d'autres vaisseaux étaient à l'ancre dans la baie de Besika. Il y a une frégate hollandaise, une frégate américaine, un brick suédois, deux corvettes autrichiennes, une goélette espagnole et une goélette napolitaine.»

Tous les journaux de Londres, y compris le *Times*, sont d'avis qu'il ne faut rien augurer de favorable des hésitations et des retards de la Russie. Ces retards peuvent signifier également que le czar désire rentrer dans la voie des négociations, ou qu'il cherche à gagner du temps pour mieux concentrer ses forces et agir quand la saison sera venue d'une inaction forcée pour les flottes.

Nous citerons seulement les lignes suivantes du *Globe*, qui passe généralement pour le journal semi-officiel de [illegible]:

«L'intérêt évident de la Russie est de gagner du temps. L'empereur Nicolas ne veut mettre ses troupes en mouvement que lorsqu'il verra tous les calculs de la Russie secondés par une concentration opportune de troupes et par le retrait des eaux du Danube, qui, en ce moment, submerge un vaste territoire. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne devra pas être étonné, dès lors, que Paris et Londres veuillent être plus franchement renseignés sur les intentions réelles de l'empereur. Si l'empereur voit enfin déçue son espérance de troubler opportunément pour lui la paix de l'Europe, il fera sans doute une réponse favorable à la demande qui doit être adressée à Saint-Pétersbourg d'explications plus complètes et plus franches que la circulaire du comte de Nesselrode.»

Le *Morning-Post* s'occupe de la motion qui sera faite jeudi par le marquis de Clanricarde:

Il n'y a, dit ce journal, qu'un sentiment en ce pays sur la politique russe, et il est indiqué par la motion du marquis de Clanricarde, qui propose de demander dans la séance de jeudi une adresse à S. M. dans laquelle la chambre déclarera: «Qu'ayant appris que le gouvernement russe a proclamé une politique et pris des mesures qui attentent à l'intégrité et à l'indépendance de l'empire ottoman, la chambre affirme à S. M. qu'elle peut compter sur le zèle et l'affection de la chambre et sur son concours cordial, afin de maintenir la foi des traités signés par l'Angleterre et de conserver les arrangements politiques et territoriaux desquels dépendent la paix générale de l'Europe, la sécurité du commerce et l'indépendance nationale de nos anciens alliés.»

«Ce projet exprime l'opinion et les sentiments du pays, opinion et sentiments partagés sans doute par le gouvernement qui a déjà agi avec vigueur en envoyant sa flotte à l'entrée des Dardanelles, et qui sans doute maintiendra la politique de l'Angleterre d'une manière digne des hommes d'Etat qui siègent dans ses conseils. Il n'y a jamais eu le moindre doute sur la coopération cordiale de la France, et avec l'union des deux grandes puissances occidentales, advienne que pourra, le bon droit ne peut manquer de l'emporter.»

Nous croyons devoir citer également un article du *Globe*, sur le même sujet.

«Lord Lyndhurst s'est certainement [illegible] sion signalée par lord Lyndhurst. Le noble lord n'est lié par aucune responsabilité officielle, et il s'est exprimé plus librement par la force et l'ardeur de son langage que par une discrétion mesurée; mais il s'entoure de l'influence sur plus d'un parti, en même temps que la tendance naturelle de son esprit et son âge avancé lui ont assuré l'indépendance analogue à celle qui élevait le duc de Wellington au-dessus des distinctions politiques.

«Il est Anglais jusque dans la moelle des os, et il n'est pas douteux que ce langage d'hier soir n'a été l'expression d'une opinion toute anglaise. Les rapports commerciaux, sur tous les points, réprouvent des plaintes bien fondées contre l'incertitude de l'état actuel des affaires. Dans les districts manufacturiers, cet inconvénient commence à se faire sentir durement à toutes les classes.

«La même incertitude qui paralyse les importations et les demandes d'articles pèse sur la bourse de la capitale et sur toutes les bourses européennes, surtout dans celles qui donnent le ton et l'élan aux opérations de commerce.—Ce qui inquiète et ce qui préoccupe le public, c'est de savoir s'il faut se tenir prêt pour la paix ou pour la guerre. On comprend qu'au milieu de ces perplexités, les grandes entreprises demeurent suspendues. Aussi s'indigne-t-on contre la politique perverse et envahissante de la Russie, qui trouve le moyen d'entraver les mouvements de la marine marchande anglaise à l'embouchure du Danube. Il faut espérer que notre gouvernement pourra mettre un terme à cette suspension [illegible] de très grands retards.

«La demande formulée dans ce but est si raisonnable que si elle n'obtenait pas une réponse convenable de la part de l'unique puissance qui soit en état de résoudre la question, il n'est pas douteux que les Etats alliés seront amenés dans la marche qui pourra devenir nécessaire, dans le cas où l'on tenterait de faire naître de nouveaux délais. Si le gouvernement russe désire sincèrement une conclusion amiable, il ne peut pas vouloir préjudicier aux classes de la société dont il paraît avoir oublié les intérêts, mais dont les intérêts ne peuvent manquer d'occuper la première place dans les appréciations de notre gouvernement.

«Si la pensée que le gouvernement russe a été sincère dans l'assurance de son désir d'arriver à une conclusion pacifique a été conçue avec des espérances, et si elle a dicté la demande de nouveaux éclaircissements à ce sujet, le public verra bien que ces espérances n'ont pas arrêté les préparatifs de notre gouvernement pour toute éventualité possible. La nouvelle venue de France que le gouvernement français imite le nôtre en envoyant une escadre dans la mer du Nord prouvera encore une fois que les deux gouvernements de France et d'Angleterre sont parfaitement et fortement d'accord au sujet de la question russo-turque, et qu'elles ne resteront pas en arrière l'une de l'autre dans les mesures nécessaires pour maintenir la position prise ensemble d'une manière si sensible.

«Dans le cas où l'interprétation contraire des actes russes serait exacte, et que cette puissance s'efforcerait de gagner du temps, tout en déclarant vouloir reconquérir la confiance des autres gouvernements de l'Europe, le gouvernement russe et le public anglais verront que les gouvernements de France et d'Angleterre ne sont pas tombés dans une aussi sérieuse méprise pour donner dans la politique de temporisation et d'atermoiement.»

Nous allons maintenant citer quelques journaux allemands. On lit dans la *Gazette de Cologne* du 26 juin:

«Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu ici qu'une grande agitation régnait dans les pays slaves du midi. Cependant on se tromperait gravement si l'on croyait y voir une manifestation de sympathie pour les projets de la Russie en faveur du prince Menschikoff. On assure, au contraire, que ce mouvement est favorable à la Porte-Ottomane. Partout on nomme des députations pour exprimer au sultan le dévouement des populations slaves. Il est certain que tous les chefs des populations slaves sont contraires aux desseins de la Russie.

On lit dans la *Presse* de Vienne:

«Nous recevons la nouvelle suivante de Jassy, en date du 17 courant: «Ces jours derniers, un courrier venant de Saint-Pétersbourg a passé ici, se rendant à Bucharest. On dit qu'il est porteur d'une dépêche pour le consul de Russie. On assure, dans les cercles bien informés, que ce courrier est porteur de la nouvelle de l'entrée prochaine des Russes dans les principautés. Son arrivée a fait une sensation d'autant plus profonde, qu'immédiatement après, le consul de Russie a passé plusieurs heures en conférence avec le prince régnant. Cet approche des Russes dans les principautés devient de plus en plus probable, les vivres ont déjà augmenté de prix.»

Le *Lloyd* autrichien du 23 publie la note suivante, sous la rubrique de Brode 21 juin:

«Nous venons de recevoir les postes de Jassy et de Galatz: à leur départ, les Russes étaient à Skoleni (frontière russo-moldave sur le Pruth), où ils devaient camper le 17 au matin; ils sont attendus pour demain 19 à Jassy. Des nouvelles analogues arrivent à cette feuille de Galatz.»

Enfin, on lit dans la *Gazette d'Augsbourg*:

«Des nouvelles de Constantinople du 17 courant, arrivées par Semlin, par voie extraordinaire, annoncent que la Porte Ottomane a rejeté le dernier ultimatum de la Russie. Toutefois, les troupes russes ne franchiront le Pruth qu'après avoir reçu des ordres formels de Saint-Pétersbourg, et par conséquent elles ne feront aucun mouvement avant le 1er juillet.»

Une correspondance datée d'Athènes, 15 juin, et adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, nous fournit le renseignement suivant, relatif à la marche des flottes anglaise et française:

Ce matin, à midi, la flotte française est sortie du port de Salamine. Au point du jour, l'amiral La Susse a envoyé un bateau à vapeur savoir si la flotte anglaise était en vue ou si elle avait déjà passé. Le vapeur envoyé par le Naumarque de Lyra est autorisé du Pirée avait envoyé l'avis que la flotte anglaise, forte de 22 bâtiments, avait été vue près des îles de Scio et de Makronisi, tout près du cap Sunium. Aussitôt la flotte française leva l'ancre et passa avec 15 navires le Pirée et Phalère, pour se rendre au cap Sunium. La station est l'île de Tenedos.

COURRIER D'EUROPE.—Le courrier d'hier n'ayant apporté qu'une partie de la malle d'Europe, par l'*Arabia*, le reste de cette malle sera reçu ce matin.

Nous nous attendions à recevoir des dépêches télégraphiques d'Europe, mais il n'est rien arrivé hier soir. Nous les aurons probablement dans la journée. Le Franklin a dû partir le 6 du Hâvre, et le Cambria le 9, de Liverpool.

NOUVEAU MEXIQUE.—Nous avons reçu des avis de Santa Fé par la voie de San Antonio. Les citoyens se sont réunis en assemblée le 27 mai pour délibérer sur la mesure que vient prendre le gouvernement à l'endroit des indiens de la Californie. On sait que le gouvernement se propose de les interner au Nouveau Mexique. Les habitants du territoire protestent contre la mesure.

Le général Trias a retiré ses troupes de la vallée de Mesilla, en vertu d'un ordre reçu du ministre de la guerre. Une cordiale entente règne entre les officiers mexicains et américains. Le général Trias, accompagné du colonel Langberg, du capitaine Bustamente et de plusieurs autres officiers mexicains, a visité le fort Fillmore vers la fin de mai. Il y a été parfaitement reçu par le colonel Mills qui commande le poste. Les troupes américaines ont été passées en revue en présence du général.

Les mines d'argent situées dans le voisinage de la vallée de Mesilla sont, dit-on, inépuisables.

Un Mexicain a été tué par les Apaches dans le voisinage de Hart's Mill.

Don Facundo Pino a été nommé candidat pour le poste de délégué du territoire au Congrès.

TEXAS.—Nos journaux du Texas vont jusqu'au 16 du courant. Ils nous apprennent que des pluies abondantes sont tombées dans toutes les parties de l'Etat. Les récoltes sont en général fort belles. Il y a eu beaucoup de maladies à Lagrange, mais aux dernières dates l'état sanitaire de la ville était beaucoup plus satisfaisant.

Le gouverneur Payne est mort à Macon le 6 de ce mois.

M. Buchanan n'a pas accepté l'ambassade de Londres: il partira sous peu pour l'Angleterre.

Le steamer *Africa* est parti le 13 de ce mois de New-York pour Liverpool, avec 83 passagers et $477,932 en espèces.

LE PALAIS DE CRISTAL.—New-York voit toute une nouvelle population accourir dans ses limites pour remplacer ses habitants que les charmes de la villégiature ont entraînés au loin dans les campagnes. Les nouveaux venus sont attirés dans la cité impériale par les séduisantes promesses de l'Exposition. La veille de l'ouverture les travaux étaient poussés avec une activité désespérée. L'encombrement était tel, dit un journal, que c'est à peine si on trouvait à mettre le pied: il fallait pour se frayer un passage, louvoyer à travers un océan de planches, de caisses et d'estrades dont rien ne saurait donner une juste idée.

M. SOULÉ.—On lit dans le *Républicain*:

M. P. Soulé se présente tous les jours au département d'Etat; il est fort bien avec le secrétaire, et tous les préliminaires de la mission d'Espagne vont être expédiés d'une manière prompte et satisfaisante. Le fils du ministre remplira auprès de son père les fonctions de secrétaire privé. M. Perry, le secrétaire actuel à la cour de Madrid, restera probablement à son poste.

Nous prions M. EMILE LA SÈRE, propriétaire du *Courrier* et imprimeur d'Etat, d'agréer nos remerciements pour le volume des lois de la dernière législature qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer.

UNE ROSE DE BAL DEVENUE LIONNE.—Nous lisons dans un journal de New York:

«Un événement assez étrange [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT DU CHEF DE POLICE.—Le chef de Police a transmis son rapport, mardi dernier, au Bureau de Police.

Le nombre des arrestations, pendant le mois de mai, a été de 2,670 dont 515 femmes. Les arrestations ont eu pour causes: ivrognerie et bris de paix, 563 dont 80 femmes; meurtres, 3; complices de meurtre, 4; assauts dans l'intention de tuer, 5; [illegible] avec des armes dangereuses, 16; vol, 5; [illegible]

Le nombre des arrestations, pendant le mois de juin, a été de 1964 dont 394 femmes: ivrognerie, 367 hommes et 38 femmes, bris de paix, 290 hommes et 76 femmes; vol, 25 hommes et 15 femmes; coup de poignard, 11; assaut avec des armes dangereuses, 12; contrebande, 10; faux prétextes, 6; faux, 2; [illegible] vagabonds, 57; [illegible]

GARDIEN DE LA POUDRIÈRE.—Le Conseil Commun, à la réunion de mardi soir, a nommé F. Belin gardien de la Poudrière, en remplacement de J. B. Faune, décédé.

VENTE DE LIQUEURS AUX ESCLAVES.—A. Lacy, qui tient un cabaret au coin des rues Camp et Thalie, a été arrêté pour avoir vendu des liqueurs à des esclaves. L'accusé a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution devant la Première Cour de District.

UN OISEAU DE PÉNITENTIAIRE.—La police vient de découvrir que Chs. Leon Joly dit Jules Morel, dit R. Chené, dit Adrien Theson, qu'elle a arrêté, le 17 juin dernier, dans le troisième district, avait été condamné en 1841, par le juge Canonge, à douze ans de travaux forcés, pour fraude. Cet individu avait réussi à s'évader en 1843. Il a été reconnu par la personne qui l'a arrêté, il y a douze ans, et par le gardien du pénitentier. Il va sans dire que Joly sera bientôt reconduit à Bâton Rouge.

ENQUÊTES.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de Baltzer Hober qui est mort subitement dans une maison située au coin des rues Craps et Montégut. Le jury a déclaré qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie. Hober est né en Allemagne et avait 38 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le corps de Bernard Blackhouse qui a été trouvé mort dans une maison située à l'encoignure des rues Euterpe et Dryades. Verdict: mort d'une congestion cérébrale. Le défunt était Allemand et âgé de 38 ans.

VOL.—John Palsgrave a fait hier, devant le recorder Ramos, un affidavit dans lequel il accuse Jean Stole de lui avoir volé $60. La cour a ordonné une perquisition chez le prévenu.

ESCROQUERIE.—F. Kathman a déclaré hier au recorder Ramos que le nommé Frank Collens a obtenu de lui $650 en employant de faux prétextes. Un mandat d'amener a été lancé.

VOL DE BOURSE.—Ellen Kehoe a accusé hier, devant le recorder Ramos, le nommé Williams de lui avoir enlevé sa bourse contenant $17.

VAGABONDS.—Un jeune garçon du nom de Michel McGoldrick, a été arrêté hier, comme vagabond, dans le premier district. Le recorder l'a envoyé à la maison de refuge.

La police du premier district s'est emparée de Rebecca Kingston, accusée de vagabondage. Le recorder Winter l'a mise dans l'alternative de fournir caution ou d'aller passer trois mois à la maison de travail.

PORT D'ARMES.—Ramon V Dandoles, accusé de port d'armes, a comparu hier devant le recorder Winter et a été condamné à une amende de $50.

ASSAUT.—Frédérick Roos s'est plaint hier au recorder Winter d'avoir été violemment assailli par un individu nommé Kenney. L'accusé a été arrêté; il subira un interrogatoire samedi prochain.

MAISON DE REFUGE.—A une assemblée du Conseil Commun tenue mardi, les personnes dont les noms suivent ont été nommées commissaires de la Maison de Refuge:

Leonard Mathews, James Beal, J. H. Moore, John Sewell, John Pemberton, R. Landre, J. L. Lewis, Geo. Engerbelt, E. Meehan, Geo. Hooper, W. M. Perkins, Jacob U. Payne, A. M. Gênas.

CONGRÉGATION GÉNÉRALE DES JÉSUITES.—Nous lisons dans les journaux français:

La congrégation générale de l'ordre des Jésuites, qui vient de s'ouvrir à Rome, dans la salle conventuelle du Gesu, est composée d'une cinquantaine de membres. La compagnie est partagée en quinze provinces et deux demi-provinces. Chaque province envoie trois membres, et chaque demi-province un membre, en sorte que quarante-sept membres. Il faut y joindre le vicaire général et les quatre assistants, ce qui élève le nombre total à cinquante-deux.

La France compte dans cette assemblée dix membres, tant pour les trois provinces de Paris, Lyon et Toulouse, et l'assistant. C'est le cinquième du nombre total.

L'élection a dû avoir lieu le 22 ou le 23, de sorte que la vacance du généralat n'aura été que de six semaines, puisque le R. P. Roothaan est mort le 8 mai.

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS, ROMAN PAR GEORGE SAND.

Septième Veillée. (Suite.)

Je fis ce qui m'était commandé, laissant, à contre-cœur, Brulette seule avec le muletier, dans un endroit de la place déjà bien embruni par la nuit tombante. Quand je revins, portant la musette pliée démontée sous ma blouse, je les retrouvai au même coin, devisant avec beaucoup d'action, et Brulette me dit: —Tiennet, je te prends à témoin que je ne suis point engagée à donner à cet homme le gage qu'il a pendu à son oreille. Il prétend ne me le point rendre, parce que, de fait, c'est propriété pour Joset; mais il dit que Joset ne le lui reprendra [illegible]

[illegible]

—Mignonne, lui dit-il, vous avez tort de vous défier. [illegible]

—Bah! bah! répondit Huriel, c'est ce qu'on verra; [illegible] Brulette, vous danserez, [illegible] amoureuse d'un ingrat qui vous quitte.

Soit que Brulette eût trop de fierté pour laisser prendre cette idée-là, soit que le diable de la danse fût plus fort qu'elle, sitôt que la musette, dressée et enflée, commença de sonner, elle n'y put tenir et se laissa emmener par moi à la bourrée.

Vous ne sauriez croire, mes amis, quels cris de contentement et d'émerveillance il y eut sur la place au bruit tonnant de cette musette bourbonnaise et au retour du muletier, que l'on croyait déjà parti. On ne dansait plus que d'un pied et on allait finir, quand il reparut sur la pierre des ménétriers. Aussitôt ce devint comme une rage, on ne s'y mit plus à quatre ni à huit, mais bien à seize et à trente-deux, se tenant par les mains, sautant, criant et riant, que le bon Dieu n'aurait pas pu y placer un mot.

Et bientôt après, les vieux, les jeunes, les petits enfants qui ne savaient pas encore mener leurs jambes, comme les grands-pères qui ne tenaient quasi plus sur les leurs, les vieilles qui se trémoussaient à l'ancienne mode, les gars maladroits qui n'avaient jamais pu mordre à la mesure, tout se mit en branle, et, pour un peu, la cloche de la paroisse s'y serait mise aussi d'elle-même. Jugez donc! une musique, la plus belle qu'on eût ouïe au pays, et qui ne coûtait rien! même elle paraissait aidée du diable, puisque le cornemuseux ne demandait jamais grâce, et faisait devisier tout le monde sans se lasser. J'y veux avoir le dernier! criait-il, à chaque fois qu'on lui conseillait de se reposer; je prétends que la paroisse entière y crève et que nous soyons encore tous ici au lever du soleil, moi debout et vaillant, vous autres me demandant merci!—Et lui de cornemuser, et nous tous de trépigner comme des fous.

La mère Biaude, voyant qu'il y avait là de l'ouvrage et du profit, avait fait apporter des bancs, des tables, de boire et de manger, et comme, de ce dernier article, elle n'était pas assez fournie pour tant de ventres creusés par la danse, un chacun se mit en course pour inviter aux amis et parents qu'il avait là, tout ce que son logis contenait de victuailles pour la semaine. Qui apportait un fromage, qui un cul de noix, qui un quartier de chèvre, ou un cochon de lait, lesquels furent rôtis ou grillés à la cantine, vitement dressée. C'était comme une noce où les voisins se seraient invités les uns les autres. Les enfants ne se couchèrent point, on n'eut pas le temps d'y songer, et ils dormirent [illegible] au bruit enragé de la danse et de la musette, qui ne s'arrêtait que le temps d'entonner au cornemuseux une chopine du meilleur vin.

En tant plus il buvait, tant plus il était gaillard et cornemusait en manière admirable. Enfin, l'appétit venant aux plus solides, Huriel fut forcé de finir, faute de danseurs à contenter, et, ayant gagné sa gageure de nous épuiser tous, il consentit à souper. Chacun l'invitait et se disputait l'honneur et le plaisir de le régaler; mais voyant que Brulette venait à ma table, il accepta [illegible] et s'assit à côté d'elle, tout bouillant d'esprit et de belle humeur. [illegible]

[illegible] voulait, à quelques-uns d'entre vous? il n'y a pas longtemps. [illegible]

Et si on cherchait, [illegible] l'Anglais qui cherche!

[illegible] avait disparu, et si bien, qu'il y eut des gens qui se frottèrent les yeux, pensant qu'ils avaient rêvé cette nuit de fiance et de folie.

(A continuer.)

Marié le 19 du courant, par le révérend J. Outendorck, M. EDGAR PLANCHARD à Mlle AMELIE DE GRUY, tous deux de cette ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI SOIR, 20 JUILLET.

Le marché au coton est calme; il s'est traité aujourd'hui 150 balles, aux prix de notre dernier tableau.

Inférieur	6¼ @ 7¼	Middling fair	11½ @ 11¾
Ordinaire	[illegible]	Fair	[illegible]
Middling	[illegible]	Fully fair	[illegible]
Good middling	[illegible]	Good fair	— @ —

SUCRE.—Il ne s'est pas vendu de sucre. Une transaction de 100 boucauts a été effectuée hier à 4 cts.

MELASSE.—Ventes: 25 barils hier de "sirop ordinaire" à 20 cts le gallon.

FARINE.—Il ne se fait presque rien sur ce marché faute d'approvisionnements. La farine supérieure de St-Louis vaut $6 75 en détail et les marques extra de $7 à $7.

MAIS.—Ventes: 1,300 sacs de 66½ @ 68 cts le boisseau.

PROVISIONS.—Pas de changement. Le porc mess rapporte $15 25 en détail. 60 boucauts de jambons ont été pris à 7 cts les plus-côtés et de 5 @ 6¼ cts les épaules. Les opérations d'aujourd'hui comprennent 30 barils de [illegible] à 10¼ cts la livre.

WHISKEY.—Cet article se vend en petits lots à 21 cts le gallon.

CAFE.—Ventes: 210 sacs à 9 cts la livre.

CHANGE.—Pas de changement; faible demande. Sterlings, de 10¼ @ 10¾; les traites sur Paris sont rares, de 5f. 12½ @ 5f. 07½.

Traites sur New-York, à 60 jours, 1¼ @ 1½ p. c. d'escompte, au pair, à ¼ pour cent d'esc.

FRET.—Rien de nouveau.

LISTE MARITIME. Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Navire Forest City, Allen, Galveston. Goelette Buenos Aires, Taylor, Pensacola. Diamond, Mack, Pensacola.

Arrivés Hier.

Goelette Pauline, Stites, Charleston. E S Leiper, Harrison, Brazos St Iago.

STEAMBOATS. Dest. Sessy, Wilson, Lafourche—melasse, sucre. Planter, Johnson, St Martinville—coton, melasse. Fanny Smith, Bonham, Patenaude.

Memoranda. Ports des Etats-Unis.

New-York, 13 juillet—Parti, steamship Empire City, Windle, Nlle-Orléans.

Ports Etrangers.

Liverpool, [illegible] juin—Arrivé, Sea Mermaid, Malle, Nouvelle-Orléans; William-Wolf, Wichart, do; parti, 1er juillet, Olympus, Wilson, do.

Bordeaux, 29 juin—Expédié, Bella Cubana, Carcellas, N-Orléans.

Bremerhaven, 26 juin—Arrivé, Schiller, Barber, N-Orléans; 27, Charles Sprague, Pike, do.

Elsineur, 25 juin—Arrivé, Paul Boggs, Ditzer, Nlle-Orléans pour Riga.

Gottenburg, 20 juin—Arrivé, Lexington, Murphy, N-Orléans à Christiania.

Bordeaux, 27—Arrivé, Sarah Bridge, Sturdivant, du Havre, chargeant pour la N-Orléans.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Mobile	Oregon, Hines	Midi
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

REÇU par le navire Lemuel Dyer, du Havre, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment de produits chimiques, d'extraits, de médicaments, etc., parmi lesquels se trouvent les articles suivants: [illegible] Un grand assortiment de fleurs, de racines et de plantes. P. CUSACHS, coin Royale et St-Philippe. 21 juil

100 livres essence d'anis de badiane, à vendre par P. CUSACHS, coin Royale et St-Philippe. 21 juil

TAMARIN—40 barillets tamarin, à vendre par P. CUSACHS, coin Royale et St-Philippe. 21 juil

EN débarquement du navire Arthur, de Bordeaux, 150 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par J. R. PREAU & Co. 21 et 23 Gravier. 21 juil

EN débarquement du navire l'Arthur, de Bordeaux—200 caisses douze bouteilles de vingt-quatre onces huile d'olive, de M. Roo, 27 paniers do do do do, et à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co. 9 et 10 rue Jefferson. 21 juil

ATTENDU par le navire Bella Cubana, venant de Bordeaux—120 barriques vin rouge St-Julien, 20 do petit Margaux vieux, 60 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co. 9 et 10 rue Jefferson. 21 juil

P. & E. REILLY & Co. RUES CANAL ET ROYALE. DEVANT sous peu faire notre inventaire nous donnons avis qu'à partir de ce jour, nous baisserons considérablement les prix de tous les articles en magasin afin d'en réduire la quantité. [illegible] Broderies, Jaconats des Indes, Organdis, Robes brodées, Poplines, Grenadine, Challys, Baréges, Crêpe de l'Inde, Crêpe anglais, [illegible] Aussi: 1 caisse Jupons crinoline. [illegible] P. & E. REILLY & Co. coin Royale et Canal. 6 juin

Madame Jourdan, ci-devant Madame Gomeillon, No. 124, rue Ste Anne. Pommade pour les Cheveux. MME JOURDAN a l'honneur de prévenir le public qu'elle tient toujours, à son établissement No 124, rue Ste Anne, encoignure Dauphine, une Pommade qui nourrit les cheveux et les fait pousser promptement. Le grand nombre de personnes qui ont été à même de juger de la véracité de Mme Jourdan, par un emploi constant de cette pommade, offre une des meilleures recommandations au Public. Cette Pommade est composée seulement de substances végétales et non minérales. Mme Jourdan est la seule fabricante de cette Pommade. 19 mars—1an

Vins de choix, Eaux-de-Vie, Conserves etc. LE soussigné informe respectueusement les amateurs de bons vins qu'ayant un départ pour France, il fera, pour clore des consignations, une distribution [illegible] de choix très supérieure, tels que: Premier grand vin Chateau Haut Brion, de Latour, de 1840 et 1841; Grand vin Leoville; Chateau Lafitte, Latour; vin blanc Haut Pessignac [illegible]; Grand vin Mont Montrachet; Chateau d'Yquem; vins du Rhin; vins de Bourgogne, Champagne [illegible], tout-à-fait supérieurs. Une forte réduction est aussi offerte sur les Conserves alimentaires, champignons, câpres à l'huile, petits-pois, pâtés truffés, truffes du Périgord, etc., etc. Le tout infiniment recommandé. Il a constamment en main un assortiment complet de vins, eaux-de-vie, liqueurs, sirops, conserves alimentaires, etc. etc. à des prix très modérés. HENRY VALETON, 29, St-Louis. 13mai

CIGARES—287 milliers Impériales, Regalias, Medio-Regalias, Conchas, Panatelas, Trabucos, Londres et Millar, de marques favorites—Sol, Monte Cristo, Nueva Empresa, Intimidad, [illegible], Rio Hondo, Martinez, Ybor, Cabanas, Partagas, [illegible] de la Havane, [illegible], à vendre par LABORDE & XIQUES, 37 rue Commune. 13juil

UNE MACHINE complète pour SODA, Deux FONTAINES [illegible], à vendre par QUEYROUZE & BARDEDORFF, 13 et 15, rue St Louis. 13 juil

ATTENDU par le navire Martin Frédéric, venant de Bordeaux: 124 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse. 19 juil

ATTENDU par le navire Arthur, venant de Bordeaux: 56 barriques vin rouge ordinaire, à vendre par PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse. 12 juil

EN magasin [illegible] à vendre [illegible] LAGAY & LEGAEU, rue de Chartres. 17 juin

[illegible]

Le célèbre remède du Dr McLane pour le mal de foie. [illegible] A vendre par SCOVIL & MEAD, 111, rue de Chartres.

Le vermifuge du Dr. McLane [illegible] JOHN F. DEMOVILLE. [illegible] H. EVERSON. SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres.

Les Amers Allemands du Dr. Hoofland [illegible] J. WRIGHT & Co., No 131, rue de Chartres.

[illegible] MARDI soir [illegible] PERDU [illegible]

AVIS—La Société existant entre les soussignés, sous la raison de MOLINIER & REYNES [illegible] Nlle-Orléans, 15 juillet 1853. T. MOLINIER, F. M. REYNES.

EAU-DE-VIE [illegible] R. CAHUZAC & Co., 30, Vieille Levée.
SUCRE de la Havane [illegible] R. CAHUZAC & Co.
TRAITES [illegible] R. CAHUZAC & Co.
VIN ROUGE [illegible] R. CAHUZAC & Co.
VIN ROUGE—[illegible] R. CAHUZAC & Co.
VIN ROUGE HAUT TALENCE [illegible] R. CAHUZAC & Co.
VIN ROUGE HAUT BRION [illegible] R. CAHUZAC & Co.
LIQUEURS—75 caisses [illegible] R. CAHUZAC & Co.
CHAMPAGNE—300 paniers [illegible] R. CAHUZAC & Co.

A VENDRE, en débarquement du navire Arthur [illegible] PAUL LACROIX, rue Toulouse.
ATTENDU par [illegible] PAUL LACROIX.
MAQUEREAUX [illegible] E J HART & Co., 79, rue Tchoupitoulas.
EAU DE VIE [illegible] P. LONGIS & GRATIAA.
SARDINES—[illegible] P. LONGIS & GRATIAA.
VIN DE PORTO [illegible] P. LONGIS & GRATIAA.
PORTO [illegible] P. LONGIS & GRATIAA.
EN magasin [illegible] P. LONGIS & GRATIAA.

LIBRAIRIE DE FRANKLIN, No 1, rue St-Pierre, maison Pontalba, en face de la place d'Armes. OUVRAGES de médecine [illegible] JOSEPH COHN, Propriétaire.

1000 [illegible] DAVID GOWANS & Co. [illegible]

JOHN WINCOP [illegible]

IMPORTATION COGNAC PELLEVOISIN DIRECTE. [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & CO., 36, rue de la Douane.

Fabrique d'Eaux Minérales Artificielles de Seltz, Vichy, &c. [illegible] D. PERES [illegible]

REÇU par les navires [illegible]

[illegible]

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May. [illegible]

WHISKEY—[illegible] C F BUDDECKE & Co.
DAMEJEANNES [illegible] C F BUDDECKE & Co.
BOUTEILLES [illegible] C F BUDDECKE & Co.
PORTER de Londres [illegible] E J HART & Co.
QUININE—[illegible] E J HART & Co.
EAU-DE-VIE de pommes [illegible] E J HART & Co.
TABAC [illegible] E J HART & Co.
SAVON de Castille [illegible] E J HART & Co.
GOMME ARABIQUE [illegible] BERNARD TURPIN.
ALCOOL [illegible] BERNARD TURPIN.
VIN EN CAISSES [illegible] BERNARD TURPIN.
PAPIER [illegible] BERNARD TURPIN.
WHISKEY [illegible] BERNARD TURPIN.
PRUNES [illegible] BERNARD TURPIN.

COULEURS FRANÇAISES DE ZINC. IMPORTATION directe de la manufacture à Paris: [illegible] WATT & DE SAULLES.

EAU DE VIE [illegible] THOMAS PINET & Co.
[illegible] BUG. BOCHEREAU & Co.
A VENDRE [illegible] JOS. LANATA.
A VENDRE [illegible] JOSEPH LANATA.
A VENDRE [illegible] JOSEPH LANATA.

ENTREPOT DE TAPIS, No 26, rue de Chartres. PAILLASSONS [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

CHAUX DE THOMASTON. [illegible] F. M. MONSSEAUX.

EN débarquement [illegible] X. LAMBERT.

ALLUMETTES [illegible] J. FAVA & Co.

[illegible] G. T. BUDDECKE & Co.

MIEL [illegible] LABORDE & XIQUES.
CAFE [illegible] LABORDE & XIQUES.
INDIGO [illegible] LABORDE & XIQUES.
VIN ROUGE [illegible] FRED. LOISON.
VERMOUTH [illegible] FRED. LOISON.
VIN CHAMPAGNE—[illegible] FRED. LOISON.
CORSETS [illegible] FRED. LOISON.
MALLES [illegible] LAGAY & LEGAEU.
CALEÇONS [illegible] LAGAY & LEGAEU.
CHEMISES [illegible] LAGAY & LEGAEU.

P. LONGIS & GRATIAA [illegible]

AUX TAILLEURS [illegible]

[illegible]

GOUVERNEMENT DE LA LOUISIANE. [illegible]

J. B. AVEQUIN, Chimiste, analyste, essayeur sur tous métaux, sur toutes espèces minérales [illegible] et généralement sur tous les corps de la nature connus en chimie. [illegible]

Société [illegible] F. SHAWELL.

A VENDRE [illegible] J. B. DERBEY.

EN débarquement [illegible] CAVELIER & MAXENT, Rue Royale, No 169.

C. SY, [illegible]

A VENDRE par le Elizabeth et Thos Wright [illegible] THOMAS PINET & Co.

DIVERS [illegible] THOMAS PINET & Co.

BRANDY [illegible] THOMAS PINET & Co.

FROST & Co., Rue des Magasins, No 10, Nlle-Orléans, OFFRENT EN VENTE BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS. [illegible]

HOTEL WASHINGTON [illegible]

BAINS [illegible]

PAPIER PEINT. [illegible] VICTOR [illegible]

Vve HEBERT & Co. [illegible]

AVIS—AVIS. Vve HEBERT & Co. [illegible]

B. M. MONTGOMERY & Co. [illegible]

[illegible]

Compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans. AVIS—Il a été conclu entre cette compagnie et la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, de la Nlle Orléans, un arrangement par lequel les deux compagnies, en vertu des chartes accordées par les Etats de l'Alabama, du Mississipi et de la Louisiane, [illegible] de construire un chemin de fer entre Mobile et la Nlle Orléans. C J McRAE, Président de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans. JOHN EGERTON, Président de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Avis est donné que des livres de souscription à $300,000 du fonds capital de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle-Orléans, seront ouverts le 12 du courant, au bureau de MM. HUMPHRIES, WALSH & Co. [illegible] CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. [illegible] C. J. McRAE, Président.

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 88, Entre les rues Perdido et Poydras. CET établissement [illegible] Drs. A. MERCIER, No 150, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital. Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres $1 à 3 par jour. Chambres pour les esclaves $1 [illegible]

Avis aux créanciers de la faillite Alexandre Lemerge. LE soussigné, syndic de cette faillite, paiera un dividende [illegible] aux créanciers ordinaires, à dater du lundi 18 courant. [illegible] 129, rue Commune. Nouvelle Orléans, 15 juillet 1853.

$50 de Récompense. PARTI [illegible] DOMINICK MADDEN, ou à JAMES CONNOLLY & CO, No 90, rue Poydras.

Compagnie de la Pompe No 21. LES Officiers et Membres de cette Compagnie sont par le présent requis de se rendre à l'assemblée [illegible] à 8 heures. Tous les membres sont priés d'être exacts. Par ordre: R. J. LILLY, Secrétaire.

AVIS—Dans le courant du mois de janvier dernier, [illegible] MICAJAH JOHNSTON.

EN débarquement [illegible] X. LAMBERT.

A VENDRE [illegible] J. MAJESTY.

EN débarquement [illegible] ROYER FRERES.

Avis aux Entrepreneurs. [illegible] JOHN R. BUHLER.

DIVERS [illegible] J. B. PREAU & CO.

A louer [illegible] ALEXIS & LEVIS.

[illegible] DUNTZE & IKEN.

AVIS. [illegible] F. SECCOMB, R. P. VOORHIES, S. R. GRIGGS.

LES soussignés [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co. [illegible] BENNETT P. VOORHIES, STEPHEN R. GRIGGS.

AVIS [illegible] New-York, 15 juin 1853. FREEMAN RAWDON.

VOORHIES, GRIGGS & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, No 16, rue Tchoupitoulas, Nlle Orléans.

DIVERS. [illegible] VOORHIES, GRIGGS & Co., 15, rue Tchoupitoulas.

SUCRE—[illegible]

1500 [illegible] F. A. GONZALES.

2000 [illegible] F. A. GONZALES.

[illegible]

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 27 mai 1853. AVIS est donné aux souscripteurs du fond capital de cette compagnie, qu'un versement de dix pour cent sera dû et exigible le JEUDI, 30 juin 1853. Par ordre du bureau, JOHN CALHOUN, secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nouvelle-Orléans, 21 avril 1853. LES actionnaires qui ont donné avis de leur intention de réduire le montant de leurs souscriptions [illegible] JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Vacances des Ecoles Publiques. [illegible] RUFUS DOLBEAR, 168, rue du Canal.

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Rue Dauphine, 213, Entre Ursulines et Hôpital. PAR un acte spécial passé à la Législature et approuvé par le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ce collège vient d'être incorporé [illegible] Les Parents et les Tuteurs peuvent donc se dispenser d'envoyer leurs enfants au Nord pour y compléter leur éducation, [illegible]

Demande de 50 jeunes nègres. On demande 50 jeunes nègres pour lesquels on donnera les prix les plus élevés [illegible] J. T. HATCHER, 157, rue Gravier, derrière l'hôtel St-Charles.

$50 de Récompense. PARTIE [illegible] HENRIETTE [illegible] C. V. BURTHE.

[illegible] J. JOHNSTON & Co.

[illegible] WERNER & MAILLOT.

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES! [illegible]

550,000 [illegible] D. BORNIO Jr.

CIGARETTES [illegible] D. BORNIO Jr.

TABAC [illegible] D. BORNIO Jr.

Bottes, [illegible] A. W. DUNBAR.

EN débarquement [illegible] PAUL JUGE FILS & Cie.

DIVERS [illegible] PAUL JUGE FILS & Cie.

[illegible] M. MARKS.

[illegible]